Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20260330-20260434-DE

République Française
Commune de Berric

Département du Morbihan
2026 434

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Morbihan
Le : 31/03/2026
Et Publication du : 31/03/2026

L'an 2026, le 30 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Berric s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIGNON Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/03/2026.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire, M. GRIJOL François, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme BODIN-LEMOINE Stéphanie, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LUHERNE Vincent, M. LE BARILLEC Joël, M. MASSON Pascal, M. POIRE Yves, Mme CADORET Géraldine, M. SEKLI Jonathan, Mme CROIX Valérie, Mme KERVICHE Soazic, Mme TOUBLANT Alexia, Mme CAREIL Larissa

Absent(s) : M. RAULT Lucien
A été nommé(e) secrétaire : M. SEKLI Jonathan

2026-04-34 – Questembert Communauté : convention du réseau des médiathèques

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la convention du réseau des médiathèques.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions d'adhésion au réseau 13 à la Page des médiathèques appartenant au territoire de Questembert communauté et entend expliciter son organisation, son fonctionnement et les modalités de déploiement des outils et services mutualisés dans le cadre du réseau.
La présente convention vaut à ce titre règlement de mise à disposition des agents communautaires, des biens et matériels ainsi que règlement financier.

Cette actualisation est une refonte de la convention existante datant de 2013 et de l'avenant de 2015.
Elle reprend la proposition de plan et éléments de rédaction adressée à chaque commune en 2025.
Les préconisations des membres du comité culture et des communes ayant adressé des questions ont été intégrées.

Pour rappel, les objectifs sont les suivants :

- Actualiser certains articles devenus obsolètes
- Renforcer et détailler certains articles existants ou manquants à la suite du projet culturel et préconisations des rencontres communales.
- Conforter la mise en réseau des 13 médiathèques et la politique lecture publique.

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20260330-20260434-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- de valider le projet de convention du réseau des médiathèques ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 31/03/2026
Le Maire
Michel GRIGNON

